

PRESENTATION DU SENEGAL

I. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le Sénégal se situe à l'avancée la plus occidentale du continent africain dans l'Océan Atlantique, au confluent de l'Europe, de l'Afrique et des Amériques, et à un carrefour de grandes routes maritimes et aériennes.

Il est limité au Nord par la Mauritanie; à l'Est par le Mali; au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau; à l'Ouest par la Gambie, et par l'Océan Atlantique sur une façade de 500 km.

II. SUPERFICIE : 196 722 km²

III. RELIEF – HYDROGRAPHIE

↻ Pays plat aux sols sablonneux ne dépassant pas 130 m d'altitude sauf à la frontière sud-est vers la Guinée;

↻ Trois fleuves traversent le pays d'est en ouest : le Sénégal (1700 km) au nord, la Gambie (750 km) et la Casamance (300 km) au sud.

IV. CLIMAT – VEGETATION

↻ Climat tropical sec caractérisé par deux saisons : une saison sèche de novembre à juin et une saison des pluies de juillet à octobre.

↻ Trois types de végétation : forêt au sud, savane au centre et steppe au nord

V. POPULATION (1996)

↻ Totale	8.400.000 habitants
↻ Urbaine	41 %
↻ Densité	42 habitants au km ²
↻ Accroissement	2,8 % par an
↻ Jeune	58 % ont moins de 20 ans
↻ Active	42 %
↻ Scolarisée	55,7 %
↻ Religions	94 % Musulmans 5 % Chrétiens 1 % Religions Traditionnelles

VI. ORGANISATION POLITIQUE

Etat laïc, indépendant depuis 1960.

Régime présidentiel pluraliste : le Président de la République est élu au suffrage universel et pour sept ans.

Assemblée Nationale de 120 membres élus pour cinq ans. Conseil Economique et Social, avec pouvoir consultatif.

Le Sénégal est doté d'un régime présidentiel avec un Président élu au suffrage universel direct et un Gouvernement conduit par un Premier Ministre nommé par le Président. Le contrôle de ce pouvoir exécutif est assuré par un pouvoir législatif matérialisé par une Assemblée Nationale élue au suffrage universel direct. Un pouvoir judiciaire autonome de l'exécutif et du législatif est organisé autour de grandes institutions suivantes : le Conseil Constitutionnel, la Cour de Cassation le Conseil d'Etat, et les Cours et Tribunaux.

Le paysage politique est très varié avec plus d'une trentaine de partis politiques et une société civile active.

VII. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Sénégal compte 10 régions administratives subdivisées en 30 départements. Ces départements sont eux-mêmes subdivisés en 92 arrondissements et 60 communes. Il compte également 320 communautés rurales et quelques 12 000 villages. Les collectivités locales de plein exercice dotées de compétences et de moyens financiers pour piloter le développement local sont la commune et la communauté rurale et la région plus récemment. Le département et l'arrondissement demeurent des structures déconcentrées. La réforme de 1996 qui a érigé les régions en collectivités locales a procédé au transfert de neuf domaines de compétence à ces nouvelles collectivités. Pour permettre une meilleure efficacité dans la gestion des compétences transférées et surtout dans le pilotage du développement économique et social de la région, une Agence Régionale de Développement (ARD) a été créée dans chaque région. Une agence pour le Développement Municipal créée au niveau national est chargée de mettre en oeuvre le programme des réformes des finances locales et les programmes prioritaires d'investissements et d'ajustement municipal.

Dix (10) régions dont les chefs-lieux sont les principales villes :

<u>Région</u>	<u>Population</u>
DAKAR	1.940.000 habitants
THIES	1.115.000 habitants
KAOLACK	972.000 habitants
DIUBEL	774.000 habitants
SAINT-LOUIS	764.000 habitants
KOLDA	706.000 habitants
FATICK	579.000 habitants
LOUGA	531.000 habitants
ZIGUINCHOR	479.000 habitants
TAMBACOUNDA	460.000 habitants

VIII. DONNEES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

L'économie sénégalaise est atypique. Elle parvient à croître et à se dynamiser alors même que son agriculture traverse une crise sérieuse.

L'agriculture représente moins du tiers du PIB, mais elle fait vivre plus des deux tiers de la population. De mauvais résultats agricoles comme ceux de ces dernières années entraînent à la fois une baisse de la consommation intérieure (car la part des revenus consacrés au non-alimentaire diminue), une réduction des recettes en devises, et une carence en fournitures pour l'industrie agro-alimentaire.

En 1998, selon les estimations faites par l'Etat sénégalais au dernier trimestre de l'année, le PIB du secteur primaire a chuté de 0,7 %.

Or, malgré ce handicap, le PIB global est en hausse : + 5,7 % en 1998, avec une inflation contenue sous les 2 %. Les perspectives sont favorables : selon le FMI, le pays connaîtra une croissance supérieure à 6 % en 1999.

C'est surtout le secteur secondaire qui tire l'économie sénégalaise. Selon les mêmes estimations réalisées au dernier trimestre de l'année, il aurait cru de 8,9 % en 1998. Le secteur tertiaire aurait quant à lui progressé de 6,9 %. Au total, l'économie croît plus rapidement que la population. Depuis l'année sombre de la dévaluation, en 1994, les choses semblent s'améliorer sensiblement.



DES INDICATEURS FAVORABLES

Les grands indicateurs macro-économiques sont favorables : la croissance est vive avec une inflation contenue. Le déficit commercial augmente au même rythme que l'inflation, et le solde budgétaire global est maintenu en dessous des 2 % du PIB.

Pour en arriver là, l'Etat a entrepris un véritable travail d'assainissement. Sa dette publique a été limitée. Contraint par la conjoncture et les plans d'aide des bailleurs de fonds à libéraliser l'économie, il a su créer un cadre propice à l'expansion de l'activité privée par des mesures incitatives, par des négociations régulières avec les représentants des entreprises. Aujourd'hui, grâce aux profits retrouvés des entreprises, les recettes fiscales de l'Etat augmentent alors que les taux d'imposition diminuent.

PRINCIPALES PRODUCTIONS (1996)

Céréales (dont mil sorgho 72 %)	1.098.000 T
Arachide	838.000 T
Fruits et légumes	380.000 T
Poissons	353.100 T
Phosphates	1.587.400 T
Huiles et tourteaux d'arachide	261.400 T
Ciment	697.800 T
Engrais	131.100 T
Acide phosphorique	313.300 T
Sel	195.900 T
Tissus de coton imprimés	4.400.000 m

RESSOURCES

↻ **MINIERES** : Attapulгите, basalte, calcaires, minerai de fer, grès, marbre, or, phosphate, tourbe, pétrole, gaz naturel.

↻ **AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES :**

Barrages de Diama et de Manantali, en service dans le cadre de l'organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) avec aménagement en cours de 245.000 ha de terres;

↻ **PROJETS HYDRAULIQUES :**

Canal du Cayor pour l'approvisionnement en eau de la région de Dakar;
Barages de Balingor, Kékréti et Kouya dans le cadre de l'organisation de la mise en valeur du Fleuve Gambie (OMVG);
Revitalisation des vallées fossiles : perspectives d'irrigation.

↻ **CHEPTEL : 1995**

Bovins	2.800.000 têtes
Ovins	3.890.000 têtes
Caprins	3.293.000 têtes
Volaille industrielle	5.619.000 têtes

PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES

Avec une croissance annuelle de 8.7% en 1997 et de 8.9 % en 1998 , le secteur secondaire est actuellement le plus dynamique du Sénégal . C'est ainsi qu'il représente un cinquième de la richesse nationale autant que le secteur primaire. Cet état de fait a stimulé l'exportation . les principaux produits exportés sont : Produits arachidiers, produits de la pêche, phosphates, engrais, coton en masse, acide phosphorique, sel et ciment.

PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTES

Le Sénégal importe la majorité des aliments qu'il consomme. Le plat national , le Thiébou Dieune , est révélateur de cette situation. Il est composé de quatre éléments principaux: poisson, riz, tomates et huile. Le riz est importé , puisque les sénégalais ne mangent pas la variété qu'ils produisent (riz paddy). La production locale de tomates est insuffisante (ce qui n'empêche pas le pays d'exporter). Comme le riz, l'huile consommée n'est pas toujours celle qui est produite localement. Seul le poisson est un pur produit sénégalais. Là, le problème est inverse: les variétés traditionnelles sont devenues trop chères pour le marché local et sont exportées. Les sénégalais doivent se rabattre sur d'autres variétés moins nobles. Pourtant le pays dispose d'un potentiel non négligeable de production , et propose une assez grande variété de produits :Produits pétroliers, biens d'équipement, céréales et produits alimentaires, biens intermédiaires.

MONNAIE ET AGREGATS ECONOMIQUES 1994

↻ Monnaie :	Franc CFA
↻ Parité fixe avec le Franc Français	FCFA 100 = FF 1
↻ Parité avec le Dollars US (15/04/97)	FCFA 579 = USD 1
↻ Produit Intérieur Brut (PIB)	2 048 milliards FCFA

PIB/habitant	252 000 FCFA .
↻ Investissement :	345 milliards FCFA

TOURISME : 1995

↻ Offre

Nombre d'établissements	190
Nombre de chambres	7.600
Nombre de lits	15.200

↻ Demande

Nombre d'Arrivées :	321.314
Nombre de Nuitées :	1.221.288
Taux moyen d'occupation :	37 %
Durée moyenne de séjour :	4,1 jours
↻ Recettes en devises	60,2 milliards FCFA

IX. LE SENEGAL DANS L'AFRIQUE DE L'OUEST EN VOIE D'INTEGRATION ECONOMIQUE

Le Sénégal est membre actif de plusieurs organisations oeuvrant pour l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest;

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

C'est un ensemble regroupant huit Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Togo, Niger, Sénégal), qui constituent un marché de plus de 60 millions de consommateurs.

L'Union poursuit la réalisation des objectifs suivants :

- ↗ Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats Membres.
- ↗ Assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats Membres;
- ↗ **créer un marché commun** basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes ainsi que un **tarif extérieur commun** et une politique commerciale commune;
- ↗ instituer une coordination des politiques nationales.

Le traité de l'UEMOA s'est dès maintenant concrétisé :

- ↗ par abaissement de 30 % des barrières douanières entre les pays de l'Union ;
- ↗ et par la mise en place d'une bourse régionale des valeurs, installée à Abidjan, dont l'antenne nationale sera prochainement installée à la BCEAO
- ↗ **Une prochaine étape importante de l'UEMOA est prévue pour le 1^{er} Janvier 2000, avec la suppression totale des barrières tarifaires à l'intérieur de l'Union, et la mise en place d'un tarif extérieur commun(TEC) .**

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) :

La CEDEAO regroupe l'ensemble des 16 pays de l'Afrique de l'Ouest, incluant les pays de l'UEMOA, et poursuit à terme des objectifs d'union économique identiques à ceux de l'UEMOA. les progrès de l'UEMOA constituent des contributions à la réalisation des objectifs de la CEDEAO.

L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)

Elle regroupe les pays riverains du fleuve en vue de l'aménagement des ressources hydrauliques pour l'irrigation et la production d'énergie.

X. LE SENEGAL DANS LE MONDE

Le Sénégal est d'autre part membre de plusieurs organisations régionales et internationales.

↗ Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

↗ Organisation des Nations-Unies (ONU) et ses agences spécialisées (PNUD, OIT, FAO, OMS, etc).

↗ Fonds Monétaire International (FMI) et Banque Mondiale.

Il est également signataire de plusieurs accords commerciaux et garantie des investissements :

↗ l'Accord Général sur le Tarif douanier et le Commerce (GATT) et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC);

↗ la Convention de Lomé CEE/ACP;

↗ l'Accord Multilatéral de Garantie des Investissements MIGA.